



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

CSEE - Région européenne de l'Internationale de l'Education

Programme de travail pour la période 2017-2020

Adopté par la Conférence du CSEE, la conférence régionale de l'Internationale de l'Education, réunie à Belgrade du 6 au 8 décembre 2016.

Cette mise en œuvre du programme suit les 5 priorités établies par le 6ème Congrès mondial de l'IE.

Priorité 1 : plaider en faveur d'un financement suffisant et équitable à long terme de l'éducation et protéger les systèmes d'éducation (publique), les enseignant(e)s, les chercheurs/euses et les personnels de l'éducation, les étudiant(e)s et les enfants contre les effets négatifs des crises politiques et économiques, des accords de commerce et d'investissement, des mécanismes de marchés néfastes et des politiques imposées par les institutions financières internationales

ECONOMIE : CRISE, PRIVATISATION, INFLUENCE DES ENTREPRISES

- Soutenir les campagnes et les autres activités des organisations membres en vue d'identifier, de dénoncer et de combattre les effets de la crise économique, des mesures d'austérité et de la recherche sans cesse croissante d'investissements privés dans l'éducation, dans le financement pour l'éducation, les enseignant(e)s, les chercheurs/euses et les personnels de l'éducation, les étudiant(e)s et les enfants ;
- avec l'IE et la CES, promouvoir les alternatives à l'austérité, notamment les demandes d'exclure du calcul du déficit et des dettes publiques les investissements publics en faveur de l'éducation de qualité, tout spécialement dans les pays qui traversent des difficultés économiques ;
- en partenariat avec la CES et les autres fédérations syndicales européennes, sensibiliser, activer et permettre une présence influente des organisations membres au sein du Semestre européen ;
- poursuivre, dans la perspective des syndicats de l'éducation, l'analyse des politiques économiques de l'Union européenne et de la zone Euro, le travail des institutions européennes et les développements liés aux traités européens, le budget de l'UE, les tendances de privatisation et les autres thématiques connexes ;



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

- identifier, dénoncer et combattre l'utilisation de l'idéologie néo-libérale de marché centrée sur les entreprises et les approches de l'éducation menant à la marchandisation, à la privatisation et la marchandisation de l'éducation ;
- intégrer la question de la privatisation accrue dans et de l'éducation dans toutes les activités liées à la politique éducative, au dialogue social et à la profession enseignante ;
- poursuivre au sein de l'IE et avec la CES la planification d'actions mondiales sur la crise économique et son impact et assurer la réussite des objectifs de développement durable sur l'éducation en prenant soin d'adapter et d'ajuster les actions en fonction de l'évolution ;
- chercher le soutien du grand public, notamment des membres du Parlement européen, des autres partenaires sociaux et des organisations de la société civile, pour obtenir des investissements publics dans l'éducation ;
- continuer à travailler sur des campagnes qui dénoncent et combattent la fraude et l'évasion fiscales et qui soutiennent les mesures législatives visant à établir une base fiscale commune et consolidée pour les entreprises en Europe.

Réunions, projets et études/enquêtes

- S'associer au travail mondial de l'IE sur le financement de l'éducation et à la réponse mondiale à la privatisation dans et de l'éducation et soutenir leur développement en reliant les activités de l'IE à des actions européennes spécifiques ;
- intégrer la recherche sur les investissements dans l'éducation en coopération avec l'Institut de recherche de l'IE, l'ETUI et les organisations membres ;
- continuer à contrôler, au travers d'enquêtes, les effets de la crise économique et des tendances à la privatisation sur l'état du financement de l'éducation, sur les conditions de travail des enseignant(e)s, le dialogue social et les droits syndicaux en Europe ;
- continuer à organiser des séminaires de formation sur le Semestre européen aux niveaux national et européen ; évaluer et adapter le cas échéant le Plan d'action du CSEE sur le Semestre européen en fonction des nouvelles avancées, dans le cadre d'une conférence ;
- envisager une candidature auprès de la Commission européenne pour un projet favorisant le dialogue social au sein du Semestre européen sur l'éducation et la formation, y compris une conférence avec des représentant(e)s des autres institutions européennes, des décideurs nationaux et autres partenaires sociaux ;
- en signe de soutien des services publics de qualité, organiser une réunion/une audience au Parlement européen portant principalement sur un investissement public suffisant, durable et prévisible dans l'éducation, en coopération avec d'autres organisations syndicales et campagnes/platformes de la société civile.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

COMMERCE ET EDUCATION

- Plaider pour exclure l'éducation et les autres services publics de la portée des accords de commerce et d'investissement ;
- étudier les effets pervers potentiels des nouveaux accords de commerce et d'investissement multilatéraux et bilatéraux et des développements à l'OMC, en particulier en ce qui concerne la réglementation domestique, les investissements et le commerce numérique ;
- plaider en faveur de politiques commerciales durables qui assurent des droits du travail complets et applicables dans tous les accords ;
- plaider en faveur de la cohérence entre les politiques commerciales et les politiques de développement au niveau européen ;
- en vue de préparer les actions appropriées, revoir l'évolution de la politique de l'UE concernant la modernisation du traitement des services publics dans les accords de commerce et d'investissement de l'UE ;
- sensibiliser, activer et permettre la présence influente des organisations membres au sein du Semestre européen, en partenariat avec la CES et les autres fédérations syndicales européennes ;
- assurer le suivi de l'évolution des accords commerciaux de l'UE et leur influence sur le secteur de l'éducation en relation notamment avec des pays comme le Canada, les Etats-Unis, l'Inde, la Chine, la Nouvelle Zélande et l'Australie et chercher à agir sur ces accords si nécessaire ;
- poursuivre le suivi des réunions sur ces thématiques avec la DG Commerce.

Réunions, projets et études/enquêtes

- Rallier et soutenir le développement du travail qu'effectue l'IE au niveau mondial sur les accords de commerce et d'investissement ;
- exploiter les résultats des recherches sur les effets néfastes potentiels des nouveaux accords de commerce et d'investissement pour le secteur de l'éducation, y compris les conséquences potentielles de l'e-commerce pour l'éducation et l'apprentissage numériques et l'inclusion de nouvelles règles restrictives sur la propriété intellectuelle ;
- organiser des ateliers sur les effets néfastes potentiels des accords de commerce et d'investissement en vue d'une action coordonnée ;
- organiser des actions coordonnées pour faire pression contre la ratification de l'accord de commerce et d'investissement par le Parlement européen.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

Priorité 2 : promouvoir le statut de la profession enseignante, des chercheurs/euses et des personnels de soutien ; améliorer les normes professionnelles, les contrats et les conditions de travail et lutter contre les tendances de déprofessionnalisation

POLITIQUES EDUCATIVES

EDUCATION GENERALE ET QUALITE DE L'EDUCATION/PROCESSUS UE 2020

- Continuer à participer au processus de mise en œuvre de la Stratégie Europe 2020 et de l'initiative phare Education et formation 2020, en portant une attention particulière aux initiatives à venir, comme l'Agenda pour des compétences nouvelles pour l'Europe (2016) ;
- optimiser l'influence de la politique éducative de l'UE au niveau national ;
- assurer le suivi et favoriser la mise en œuvre des réalisations positives de la politique européenne en matière d'éducation dans les pays tiers et garder le contact avec les institutions et agences européennes concernées quant à sa mise en œuvre (ex : ETF) ;
- étudier et chercher à influencer la création de nouveaux indicateurs et de nouvelles références et leur mise en œuvre ;
- assurer le suivi des initiatives de l'UE portant sur les liens entre l'éducation et l'emploi, les compétences et l'emploi, l'apprentissage et la recherche d'emploi et sur l'emploi des jeunes, en lien avec le travail de l'OCDE ;
- participer à la création et au suivi de la mise en œuvre de la politique de l'UE sur tous les domaines prioritaires de l'éducation, notamment le décrochage scolaire précoce, la mobilité d'apprentissage, l'enseignement des langues, l'éducation à l'entrepreneuriat, l'enseignement des mathématiques et des sciences, les compétences numériques et l'éducation au développement durable ;
- poursuivre la participation active aux groupes de travail thématiques de la commission européenne sur l'éducation et la formation 2020 en vue de chercher des opportunités de s'impliquer davantage dans d'autres groupes de travail thématiques de la Commission européenne ;
- plaider en faveur d'une éducation de qualité et contrôler l'adoption de mécanismes d'assurance qualité aux niveaux national et européen ; rester en contact avec les institutions et agences européennes concernées quant à leur mise en œuvre (ex : CEDEFOP) ;
- suivre et chercher à influencer les programmes/initiatives portant sur l'éducation et la formation des futures présidences de l'UE, y compris les futures conclusions du Conseil ;
- chercher de nouvelles occasions de représentation aux événements, conférences, groupes de travail temporaires et permanents et groupes d'experts de l'éducation de l'UE ;
- mener à bien et rechercher de nouvelles opportunités de coopération avec d'autres syndicats et organisations professionnelles travaillant dans l'éducation, notamment la FEEE, la CES, l'EPSU, l'OBESSU, l'ESU, l'ATEE, l'EUCIS-LLL etc.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

Réunions, projets et études/enquêtes

- Continuer d'informer et de sensibiliser les organisations membres concernant les actions des institutions européennes dans le cadre du processus Education et formation 2020 ;
- continuer d'organiser des réunions avec le panel consultatif sur l'éducation du CSEE pour contrôler les initiatives de l'UE sur l'éducation ;
- poursuivre le partenariat avec la CES sur l'éducation, la formation et les compétences, conformément au Manifeste de Paris de la CES (2015) et continuer la participation active au Comité sur l'éducation et la formation de la CES.

EDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

- Etudier le travail de la DG Education et Culture de la Commission européenne sur l'éducation de la petite enfance ;
- chercher à participer à la création et au suivi de la mise en œuvre de la politique de l'UE dans tous les domaines prioritaires de l'Education de la petite Enfance ;
- à cet égard, chercher de nouvelles occasions de représentation aux événements, conférences, groupes de travail temporaires et permanents et groupes d'expert(e)s de l'UE ;
- mener à bien et renforcer la coopération avec d'autres syndicats et organisations professionnelles travaillant dans ce secteur de l'éducation ;
- Assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du document d'orientation politique du CSEE sur l'Education de la petite Enfance (2012).

Réunions, projets et études/enquêtes

- Continuer d'informer et de sensibiliser les organisations membres concernant les actions des institutions européennes sur l'Education de la petite enfance ;
- continuer à organiser des activités/événements sur l'Education de la petite enfance pour les organisations membres.

EDUCATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

- Assurer un suivi précis de l'évolution du Processus de Copenhague et de la mise en œuvre du Communiqué de Bruges dans tous les pays européens ;
- examiner en détail et assurer le suivi des recommandations politiques et des études publiées par le CEDEFOP et l'ETF ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre du référencement des systèmes nationaux via l'EQF, l'EQAVET, l'ECVET et l'ECTS ;
- poursuivre la participation active et chercher à influencer l'évolution des politiques de l'UE sur l'EFPP et les apprentissages par le biais d'une représentation active à des événements, conférences, groupes de travail temporaires et permanents et groupes d'expert(e)s dans ce domaine ;
- accentuer la sensibilisation quant au rôle d'enseignant(e) de l'EFT et de formateur/trice dans l'EFPP et les apprentissages de qualité ;
- s'engager activement dans le suivi de la politique de l'UE sur l'amélioration et la recherche des compétences ;
- approfondir la coopération avec la CES pour influencer le travail du CEDEFOP, du Comité consultatif pour la formation professionnelle (CCFP) et d'autres comités liés à l'EFPP ;
- poursuivre les partenariats sur projets avec la CES pour l'EFPP et les apprentissages ;
- rechercher une coopération active avec d'autres syndicats et organisations professionnelles travaillant dans ce secteur de l'éducation ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre du document d'orientation politique du CSEE sur l'EFPP (2012).

Réunions, projets et études/enquêtes

- En collaboration avec l'ETUI, continuer d'organiser des événements/séminaires pour les enseignant(e)s, les formateurs/trices et les expert(e)s en EFPP ;
- continuer d'informer et de sensibiliser les organisations membres concernant les actions des institutions européennes sur l'EFPP et les apprentissages ;
- continuer à rechercher des opportunités de projets/partenariats de projets sur l'EFPP et les apprentissages ;
- poursuivre le partenariat avec la CES sur l'EFPP, l'apprentissage et les compétences conformément au Manifeste de Paris de la CES (2015) et continuer la participation active au Comité sur l'éducation et la formation de la CES.

DIRECTION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

- En vue de contribuer au développement de la politique européenne sur la direction des établissements scolaires, assurer un suivi rapproché de cette question politique ;
- poursuivre le travail du CSEE concernant le *Réseau politique européen sur la direction des établissements scolaires* (EPNoSL) ;
- chercher de nouvelles occasions de représentation aux événements, conférences, groupes de travail temporaires et permanents et groupes d'experts de l'éducation de l'UE dans ce domaine ;
- étendre la coopération existante et s'engager dans de nouvelles coopérations avec d'autres syndicats, organisations et agences professionnelles travaillant dans ce secteur de l'éducation, notamment l'ESHA et la FEEE ;
- en vue d'assurer la mise en œuvre des recommandations, assurer un suivi rapproché de la mise en œuvre du Document d'orientation politique du CSEE sur la direction des établissements scolaires (2012) ;

Réunions, projets et études/enquêtes

- Continuer d'informer et de sensibiliser les organisations membres concernant les actions des institutions européennes dans ce domaine ;
- continuer à inclure la direction des établissements scolaires comme une thématique transversale dans les activités/événements à venir des organisations membres.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- Apporter une attention particulière à l'internationalisation et à la modernisation de l'enseignement supérieur, de la mobilité, de l'égalité des genres, du classement des universités etc. lors du suivi de la mise en œuvre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, en vue d'influencer les politiques européennes sur l'enseignement supérieur et la recherche dans le cadre du processus Europe 2020 ;
- s'engager plus avant dans le processus de Bologne en tant que membres actifs du groupe de suivi du processus de Bologne, en vue d'influencer le processus ;
- s'engager plus avant avec le Conseil de l'Europe sur l'enseignement supérieur ;
- plaider en faveur de l'amélioration de la qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche, avec l'aide d'un environnement propice ;
- étendre la coopération existante et rechercher de nouvelles méthodes de coopération avec d'autres syndicats, organisations et agences professionnelles travaillant dans ce secteur de l'éducation, notamment le groupe E4 ;



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

- exercer une influence dans ce domaine de politique en tant que membre du Registre européen pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur (EQAR) et du Forum européen de l'assurance qualité (EQAF) ;
- chercher des occasions de devenir membre du groupe E4 ;
- faire porter l'influence du CSEE sur l'adoption des initiatives politiques de recherche de l'UE, la mise en œuvre du Cadre de l'espace européen de la recherche et l'adoption de l'initiative Horizon 2020 ;
- assurer le suivi du travail de l'Institut européen de technologie ;
- continuer d'améliorer le dialogue social sur l'enseignement supérieur et la recherche ;
- chercher à influencer la création des politiques de l'UE dans ce domaine par le biais d'une représentation active à des événements, conférences, groupes de travail temporaires et permanents et groupes d'expert(e)s dans ce domaine.

Réunions, projets et études/enquêtes

- Poursuivre les réunions et coordonner des actions avec le HERSC ;
- poursuivre le travail politique et explorer les possibilités d'activités conjointes futures avec le Groupe de suivi de Bologne ;
- contribuer à un rapport/une étude pour la réunion ministérielle Bologne 2018 (Paris, France) ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre de La lutte contre la crise, une contribution essentielle de l'enseignement supérieur et de la recherche (2012), des recommandations du CSEE sur l'organisation des chercheurs (2013), du Document d'orientation politique du CSEE sur les jeunes chercheurs/doctorants (2014) et du Document d'orientation politique du CSEE sur l'Assurance qualité dans l'enseignement supérieur (2014) ;
- étudier les possibilités de planifier une conférence européenne sur l'enseignement supérieur et la recherche.

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET ENSEIGNEMENT A DISTANCE

- Assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre par les organisations membres du *Document d'orientation politique sur la profession enseignante au 21^e siècle et l'utilisation des TIC* aux niveaux européen et national ;
- soutenir davantage et renforcer le rôle des syndicats de l'éducation en tant que professionnels dans le domaine de l'utilisation des TIC dans ce secteur ;



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

- en tant que membre actif du *Groupe de travail thématique* de la Commission européenne, chercher à influencer le développement des politiques de l'UE dans ce domaine ;
- continuer à explorer et à assurer le suivi des initiatives européennes liées à l'amélioration du potentiel des TIC comme élément contribuant à l'apprentissage tout au long de la vie ;
- en vue de préparer les étapes d'action nécessaires, continuer de contrôler le développement de l'agenda numérique ;
- poursuivre et élaborer le travail du CSEE et de ses organisations membres dans le cadre de la *grande coalition en faveur de l'emploi dans le secteur du numérique* ;
- continuer de rechercher, de suivre et d'informer sur la recherche concernant la manière dont les TIC mettent en valeur les capacités et compétences, notamment via le réseau sur l'analyse de l'apprentissage ;
- assurer un suivi détaillé du travail du Centre commun de recherche et de l'Institut commun de recherche l'UE sur les technologies prospectives concernant le lien à l'éducation et aux syndicats de l'éducation ;
- envisager plus avant les occasions de coopération et d'apprentissage mutuel avec les institutions nationales d'éducation des enseignant(e)s sur la manière dont les enseignant(e)s sont préparé(e)s à l'utilisation des TIC dans leur métier ;
- poursuivre la participation active aux divers forums des parties prenantes, de la Commission européenne et des groupes sur les TIC et l'éducation, les compétences numériques etc. ;
- assurer le suivi et contribuer activement au Groupe de travail de la CES sur la numérisation, en particulier dans les domaines concernant l'éducation.

Réunions, projets et études/enquêtes

- Etudier les occasions de financement pour contribuer à la mise en œuvre du *Document d'orientation politique du CSEE sur la profession enseignante au 21^e siècle et l'utilisation des TIC* ;
- mener une étude visant à contrôler l'évolution des TIC dans l'éducation publique et la formation des enseignant(e)s et l'implication des syndicats de l'éducation dans ce domaine ;



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

FORMATION, QUALIFICATION ET MOBILITE DES ENSEIGNANT(E)S

- Plaider en faveur de l'amélioration de la formation initiale des enseignant(e)s, du début de carrière et du développement professionnel des enseignant(e)s ;
- continuer à influencer la Commission européenne pour qu'elle tienne compte de l'importance d'un investissement public durable pour la profession enseignante et la formation des enseignant(e)s ;
- assurer le suivi et influencer la mise en œuvre de la *Directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles* pour assurer le libre mouvement des enseignant(e)s en UE.
- continuer à exercer une influence sur l'évolution des politiques de l'UE dans ce domaine en cherchant à obtenir une représentation active à des événements, conférences, groupes de travail temporaires et permanents et groupes d'experts dans ce domaine et en essayant d'y participer ;
- continuer de tenter de fournir aux organisations membres une plateforme de coopération sur la formation des enseignant(e)s ;
- poursuivre la coopération avec d'autres syndicats, organisations et agences professionnelles travaillant dans ce secteur de l'éducation, notamment l'ATEE ;
- discuter de l'évolution professionnelle des enseignant(e)s dans le cadre du Dialogue social européen sectoriel pour l'éducation conformément au programme de travail du DSESE.

Réunions, projets et études/enquêtes

- Continuer à informer et à sensibiliser les organisations membres concernant les actions des institutions européennes dans ce domaine ;
- continuer à inclure la formation des enseignant(e)s comme une thématique transversale dans les activités/événements à venir des organisations membres ;
- étudier de nouvelles possibilités de financement pour un projet sur la formation des enseignant(e)s et la profession enseignante ;
- étudier la faisabilité potentielle de la création d'un Institut européen de formation des enseignant(e)s.

CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION SOCIALE, SANTE ET SECURITE

- Continuer à assurer le suivi de l'évolution de la législation européenne dans des domaines comme :
 - le temps de travail



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

- le congé parental
- la portabilité des pensions complémentaires
- l'égalité des chances pour les femmes et les hommes
- l'équilibre vie professionnelle-vie privée
- la santé et la sécurité
- la révision du pilier de protection sociale ;
- continuer à discuter avec la FEEE au Comité du Dialogue social européen sectoriel de la promotion de lieux de travail décents dans l'éducation et de la prévention des risques psychosociaux comme le stress lié au travail, la violence et le harcèlement, comme inscrit au programme prévu pour 2016-2017 ;
- promouvoir la santé et le bien-être des personnels de l'éducation en assurant le suivi du Plan d'action du CSEE sur la prévention du stress lié au travail ;
- étendre davantage le partenariat avec l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail dans le cadre des campagnes actuelles et futures sur les lieux de travail sains, notamment sur le vieillissement en bonne santé ;
- contrôler l'évolution du Cadre stratégique de la Commission européenne sur la santé et sécurité au travail (2014-2020) et son impact sur le secteur de l'éducation et les personnels de l'éducation ;
- proposer à la Commission européenne qu'Eurydice/Eurostat entreprennent une enquête spéciale sur les conditions de travail des enseignant(e)s et développent des indicateurs de statut ;
- assurer le suivi du Plan d'action du CSEE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'école par le biais de la promotion de la prévention de la violence de tiers et du cyber-harcèlement dans l'éducation ;
- enquêter et établir un rapport sur la relation entre le développement de carrière et les performances liées au système de paie en UE et préparer une position politique du CSEE à ce sujet ;
- poursuivre la représentation active du CSEE dans les groupes de travail de la CES ;
- poursuivre la participation active du CSEE dans le comité directeur du Réseau européen pour l'éducation et la formation à la sécurité et la santé au travail (ENETOSH) et assurer le suivi des développements au sein du réseau international sur l'intégration de la santé dans l'éducation ;
- assurer le suivi de l'établissement de l'initiative RESAVER de la Commission européenne sur le fonds de pensions européen pour les chercheurs/euses.

Réunions, projets et études/enquêtes



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

- Rechercher des possibilités de financement pour un projet sur les lieux de travail sains et sûrs dans l'éducation, en vue d'aider à la mise en œuvre des lignes directrices conjointes du CSEE et de la FEEE sur la promotion de lieux de travail décents dans l'éducation par les partenaires sociaux ;
- poursuivre la recherche conjointe de l'IE et du CSEE sur les salaires des enseignant(e)s (avec l'ETUI) ;
- étudier les possibilités d'organiser un événement européen sur les salaires des enseignant(e)s ;
- en coopération avec les organisations membres, prévoir de mener une enquête sur les dispositions liées à la protection sociale et les activités/arrangements complémentaires des organisations membres (par exemple en matière d'assurance) pour les enseignant(e)s.

Priorité 3 : faire face aux attaques contre les syndicats de l'éducation et leurs membres, notamment sur la liberté syndicale, les droits de négociation collective et les libertés professionnelles

SOLIDARITE

- Assister les organisations membres qui en font la demande dans les négociations/conflicts avec les gouvernements/employeurs.

Réunions, projets et études/enquêtes

- Continuer à soutenir les organisations membres qui le demandent à l'aide de lettres de solidarité dans les cas de conflits ;
- continuer à soutenir les organisations membres qui le demandent en envoyant des lettres de solidarité à leurs gouvernements ou partenaires sociaux respectifs ;
- continuer à organiser des missions pour soutenir les organisations membres en cas de conflits (ex : établissement de faits, sensibilisation, coordination et résolution conjointe des conflits etc. ;)
- continuer à organiser des campagnes au sens large pour attirer l'attention des organisations membres et des parties prenantes concernées sur les questions liées aux conflits et pour accroître le soutien aux organisations membres actuellement touchées par les problèmes ;
- envisager les possibilités de nouvelles applications de projet pour soutenir les organisations membres dans l'amélioration des relations professionnelles nationales dans le domaine de l'éducation.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

Priorité 4 : lutter contre l'érosion des valeurs démocratiques et sociales et combattre l'inégalité des genres, l'intolérance raciale et la xénophobie par le biais de la promotion des droits humains, de l'égalité et des droits syndicaux pour des sociétés durables.

QUESTIONS LIEES AUX DROITS HUMAINS ET AUX DROITS SYNDICAUX

- Continuer la promotion des droits humains et syndicaux pour des sociétés durables et démocratiques en Europe ;
- continuer le travail du Réseau Europe centrale et orientale en vue d'accroître les échanges mutuels parmi les organisations membres du CSEE dans la région ;
- en cas de demande, aider les organisations membres dans le cadre des négociations/conflits avec les gouvernements/employeurs ;
- continuer à assurer le suivi et à informer les organisations membres concernant l'évolution de la citoyenneté européenne par le biais du groupe Citoyenneté européenne ;
- contribuer au travail de la Commission européenne sur la commission européenne et sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au travers du Groupe de travail thématique ;
- poursuivre le suivi des programmes et événements du Conseil de l'Europe dans les cas appropriés ;
- continuer la promotion de l'éducation comme droit humain pour tous et toutes, tout spécialement en ce qui concerne la situation des migrant(e)s, des réfugié(e)s et des demandeurs/euses d'asile.

Réunions, projets et études/enquêtes

- Fournir des informations sur les activités dans le cadre du Programme de citoyenneté européenne active et du Groupe de travail thématique ;
- fournir des informations sur les activités et les études menées et commissionnées par le Conseil dans les domaines concernés ;
- étudier les possibilités de nouvelles applications de projets pour aider les organisations membres dans la mise en œuvre de la stratégie et du Plan d'action de l'IE sur les migrant(e)s et les réfugié(e)s.

EGALITE DES CHANCES



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

- Continuer le suivi et le lobbying auprès de la Commission européenne et essayer d'influencer son travail concernant les politiques d'inclusion de l'UE (migrant(e)s, réfugié(e)s, Roms, groupes socio-économiques défavorisés, LGBTI etc.) en tenant compte des questions telles que l'accès aux services éducatifs et sanitaires pour les femmes réfugiées ;
- soutenir les organisations membres et les personnels de l'éducation qui gèrent l'intégration des enfants, des jeunes et des adultes réfugié(e)s dans le domaine de l'éducation ;
- suivre de près l'évolution de l'Engagement stratégique pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2016-2019, en vue de contrôler son impact sur l'éducation et la profession enseignante et ainsi de suivre la mise en œuvre des Objectifs de développement durable 4 et 5 ;
- informer régulièrement les organisations membres sur les futurs développements liés à la Directive du Conseil sur la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement et sur la mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin ;
- afin de tenir à jour les organisations membres, réviser régulièrement l'évolution future de la Directive anti discrimination en dehors de l'emploi et la révision des Directives sur la maternité et le congé parental, ainsi que la proposition concernant le congé de paternité ;
- assurer un suivi rapproché et informer les organisations membres du CSEE au niveau européen concernant les opportunités pour les migrant(e)s, les réfugié(es), les personnes socio-économiquement défavorisées, vulnérables et les enfants issus des minorités ;
- renouveler le Plan anti discrimination du CSEE en vue de promouvoir davantage sa mise en œuvre parmi les organisations membres ;
- plaider en faveur du soutien au personnel d'encadrement qui doit faire face à des approches diverses et hétérogènes ;
- promouvoir des mesures concrètes pour poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action sur l'égalité des genres et la recherche dans le secteur de la conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée ;
- continuer la coopération avec la CES sur les questions d'égalité des genres et l'évolution du dialogue social européen dans ce domaine (femmes dans les syndicats, femmes dans le leadership et les postes à responsabilité, égalité des salaires et violence envers les femmes) ;
- poursuivre la participation active à la Plateforme des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- surveiller l'impact et l'évolution de la mise en œuvre de la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées et contribuer à l'évaluation et au suivi de la stratégie ;
- contrôler et informer les organisations membres sur le travail mené par l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive ;
- continuer à renforcer la coopération avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en vue d'élargir les opportunités d'actions futures.

Réunions, projets et études/enquêtes

- Explorer les opportunités d'applications nouvelles des projets pour accompagner la mise en œuvre des Plans d'action du CSEE et de l'IE sur l'égalité des genres ainsi que des recommandations du Comité permanent pour l'égalité ;



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

- étudier les nouvelles possibilités de financement pour le développement d'un nouveau projet sur l'éducation de qualité non discriminatoire pour les enfants migrants et réfugiés, notamment un séminaire sur l'UE et les minorités ;
- promouvoir les occasions d'échange de bonnes pratiques concernant la non-discrimination dans l'éducation ;
- continuer à échanger des expériences avec les autres régions européennes sur les questions d'égalité des chances ;
rechercher des opportunités d'organiser un séminaire de l'ETUI sur le développement des capacités pour la promotion de l'égalité des genres au travers du dialogue social/de la négociation collective.

Priorité 5 : renforcer et mobiliser l'IE et ses organisations membres à la lumière des défis et priorités ci-dessus

DIALOGUE SOCIAL

- Poursuivre les efforts pour le renforcement et l'amélioration des structures au sein du Dialogue social européen sectoriel de l'éducation (DSESE) ;
- poursuivre les efforts pour l'amélioration des liens entre le niveau national et le niveau européen du dialogue social sur l'éducation ;
- trouver un accord avec la FEEE pour rédiger un document conjoint sous la forme d'un accord, d'une recommandation, d'une déclaration ou sur la base d'un programme de travail au sein du DSESE ;
- mettre en œuvre le Dialogue social européen sur la base du Programme de travail accepté ;
- développer le Comité du dialogue social sectoriel pour le programme de travail sur l'éducation pour les années à venir ;
- soutenir les organisations membres du CSEE dans la coordination nationale en vue de nommer un(e) délégué(e) pour le DSESE (nouveaux Etats membres de l'UE) ;
- poursuivre le lobbying national en vue d'améliorer la représentation des employeurs aux niveaux national et européen ;
- continuer le lobbying national et européen pour améliorer la visibilité du DSESE ;
- soutenir la FEEE dans sa poursuite d'amélioration de sa représentation dans l'enseignement supérieur ;
- utiliser les avantages politiques du Comité du Dialogue social européen sectoriel sur l'éducation pour renforcer le dialogue social dans les pays en dehors de l'UE/AELE ;
- continuer la représentation dans les réunions du dialogue social intersectoriel avec la CES ;
- continuer la représentation dans les différents comités de la CES liés au dialogue social ;
- continuer la représentation dans les autres groupes de travail sur des thématiques pertinentes dans ce domaine.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

Réunions, projets et études/enquêtes

- Poser une candidature pour de nouveaux projets CSEE/FEEE sur les thématiques de l'un des programmes de travail du DSESE ;
- terminer le projet sur le développement des capacités dans le dialogue social et le promouvoir davantage ;
- continuer à organiser des séminaires de haut niveau sur le Dialogue social pour les organisations membres dans l'UE 28 ;
- continuer à participer à des événements sur le dialogue social européen intersectoriel comme le Forum de Lisbonne, les différents groupes de travail, les réunions de networking pour les promoteurs de projets etc. ;
- continuer à échanger des informations et des expériences avec d'autres comités du dialogue social sectoriel ;
- continuer à œuvrer pour davantage de transparence et de connaissance sur les questions du dialogue social sur l'éducation aux niveaux national et européen ;
- rechercher des occasions de mener un projet commun pour établir un processus en vue d'atteindre un accord avec la FEEE sur une thématique spécifique.

PROJETS EUROPEEN

- Poursuivre le développement de projets soutenant, si possible et applicable, le programme d'action du CSEE en relation avec une possibilité de financement et d'autres possibilités adéquates ;
- contrôler et continuer de fournir des informations aux organisations membres sur la génération de programmes 2017-2020 et ultérieurs ;
- fournir des informations aux organisations membres sur les possibilités nationales étendues de projets liés à l'éducation et financés par le Fonds social européen (FSE), en conseillant sur des modèles de coopération avec les ministères nationaux ;
- informer les organisations membres sur les possibilités de financement au sein de l'Union européenne avec d'autres organisations européennes/internationales ;
- fournir des informations susceptibles de renforcer les liens entre les organisations membres et les agences nationales de programmes ;
- continuer à étudier les possibilités de financement pour que des fonds européens et autres soutiennent la mise en œuvre du programme de travail.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

GOUVERNANCE, ADMINISTRATION ET INFORMATION

- Continuer la publication d'une mise à jour :
 - du bulletin d'information et des communiqués de presse du CSEE
 - des rapports du CSEE
 - du site Internet du CSEE
 - de l'App du CSEE
- Continuer à proposer des sessions d'information pour les délégations d'étude.